

Professionnels de santé



© 2014 Les Echos Publishing

Les Agences régionales de santé (ARS) ont vu leurs missions se renforcer ces dernières années. Ce renforcement s'est accompagné d'évolutions importantes en matière de pratiques professionnelles de soins et d'accompagnement : montée en charge de la chirurgie ambulatoire, développement des techniques non invasives et de la radiologie interventionnelle, télémédecine et télésurveillance...

Pour faire face à ces évolutions modifiant les métiers de la santé, il est devenu indispensable que les ARS aient une meilleure vision de leurs besoins en ressources humaines, existants et à venir, sur leur territoire. Un rapport dans ce sens a donc été commandé par la Ministre de la santé, dont le contenu lui a été remis cet été.

Si ce rapport fait un état des lieux en répondant à des questions du type : les ARS ont-elles préparé les professionnels à l'évolution de leurs pratiques ? Accompagné ces changements organisationnels ? Veillé à la qualité des modes d'exercice ?... il s'attache surtout à faire des propositions pour développer des outils et des bonnes pratiques pour une meilleure gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau régional.

Parmi les différentes propositions, on trouve la création d'un lieu d'échange entre Région, Université et ARS sur les priorités de formation dans les secteurs sanitaire et médico-social, ou encore le renforcement de l'accompagnement des

professionnels libéraux en utilisant les ressources du Fond d'intervention régionale.

Ces propositions vont alimenter les travaux en cours sur le projet de loi de santé.

[Rapport « Pour une politique régionale de développement de métiers et des compétences en santé », 10 juillet 2014, de Chantal de Singly, directrice générale de l'Agence de santé Océan Indien.](#)

© 2014 Les Echos Publishing